

Séance du 05 mars 2020

L'an deux mille dix neuf le huit avril . le bureau de l'AFP, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Jean Louis JAUREGUIBERRY

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
7	4	3
		Pour : 3
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etalent présents :

Martin HIRIGOYEN, Jean Louis JAUREGUIBERRY, Daniel TEILLERIE, Jean-Pierre HARRIET,

Procuratation(s) :

Etal(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Michel MEMBREDE, Michel DUCLOS, Jean Pierre ETCHEBARNE,

20200010

Date de la convocation
05 mars 2020

Date d'affichage
06 mars 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

06 mars 2020

et publication du

06 mars 2020

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Martin HIRIGOYEN

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

expose aux membres que le compte de gestion est établi par à la clôture de l'exercice.

le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2019 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.


Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Louhossoa

Le Tresorier Jean Louis JAUREGUIBERRY


 ASSOCIATION PASTORALE
 MAIRIE - 06000 LOUHOSSOA



23600 AFP LOUHOSSOA -

PAGE DES SIGNATURES

Exercice 2019

GED

20200010

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À _____, le _____,

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de AFP LOUHOSSOA - pendant l'année 2019 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À _____, le _____,

Vu par *d'administration*

qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le*2020*..... par l'organe délibérant.

À *Louhossoa*, le _____,

[Signature]
MAIRIE - 04720 LOUHOSSOA
ASSOCIATION